

RÉPUBLIQUE FRANÇA LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRAT

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021 Affiché le 29/04/2021

Berger

ID: 030-213000037-20210415-DCM202133-DE

DÉPARTEMENT DU GARD COMMUNE D'AIGUES MORTES DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf: DCM/2021-33/7.1/15-04

	re de membr conseil muni	
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	29*

* Mme NEPOTY ne participe pas au débat ni au vote concernant l'opération n° 83

Date de la convocation : 09-04-2021 Notifiée aux élus le : 09-04-2021 Date de l'affichage : 09-04-2021

OBJET:

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE BP 2021

SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, Le QUINZE AVRIL À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Arnaud FOUREL, Maire-Adjoint d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS: Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Josiane ROSIER, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Cédric BONATO, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN

Absents ayant donné procuration :

Pierre MAUMEJEAN à Arnaud FOUREL, Gilles TRAULLET à Michel LEBLANC, Michel AUSSANAIRE à Jean-Claude CAMPOS, Maryline POUGENC à Joachim RAMS

Absent non-représenté : Néant Secrétaire de séance : Marielle NEPOTY

Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

Il est rappelé au Conseil Municipal que :

- L'article L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « les crédits sont votés par chapitre et, si le Conseil Municipal, en décide ainsi par article ».
- L'instruction budgétaire et comptable M14 précise que le « Conseil Municipal a la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement ».

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter pour le budget Commune, le Budget Primitif 2021 :
 - o Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
 - Par opération au niveau de la section d'investissement
- D'adopter le Budget Primitif 2021 Commune qui peut se résumer comme suit

O Dépenses de fonctionnement : 13 834 101.00 €

0	011 – Charges à caractère général	3 881 732.00 €
0	012 – Charges de personnel, frais assimilés	7 111 038.00 €
0	014 – Atténuations de produits	77 763.00 €
0	65 – Autres charges de gestion courantes	1 316 017.00 €
0	66 – Charges financières	265 693.00 €
0	67 – Charges exceptionnelles	87 351.00€
0	022 – Dépenses imprévues (fonctionnement)	57 928.00 €
0	023 – Virement à la section d'investissement	223 445.00 €
0	042 - Opération ordre transfert entre sections	813 134.00 €

Hôtel de Ville - Place St Louis 30220 AIGUES MORTES Tel. 04.66.73.90.90. Fax: 04.66.53.86.09

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les dépenses de fonctionnement

0	Recettes de fonctionnement : 13 834 101.00 €	
0	013 – Atténuations de charges	81 000.00 €
0	70 - Produits des services	2 528 216.00 €
0	73 – Impôts et taxes	8 068 530.00 €
0	74 – Dotations, subv et participations	2 083 550.00 €
0	75 – Autres produits de gestion courantes	104 632.00 €
0	77 – Produits exceptionnels	8 916.00 €
0	042 - Opération ordre transfert entre sections	145 511.00 €
	002 – résultat reporté ou anticipé	813 746.00 €
0	002 - resultat reporte ou unitalpe	

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les recettes de fonctionnement

o Dépenses d'investissement 3 496 486.00 €

	TELEVISION CONTRACTOR CONTRACTOR CONTRACTOR
Opération d'équipement 200 - REVISON PLU	52 280.00 €
Opération d'équipement 201 – Pôle constance	147 000.00 €
Opération d'équipement 45 – Vidéo surveillance	64 546.00 €
Opération d'équipement 49- Eglise	2 379.00 €
Opération d'équipement 83 – Mas d'Avon	45 000.00 €
Opération d'équipement 84 – Eclairage public	379 496.00 €
Opération d'équipement 89 – Rte de Nîmes	10 800.00 €
- 20 Immobilisations corporelles	85 909.00 €
- 21 – Immobilisations corporelles	515 325.00 €
- 16 – Emprunt et dettes assimilées	971 294.00 €
- 020 Dépenses imprévues	9 125.00 €
- 040 – Opération ordre transfert entre sections	145 511.00 €
RAR de l'exercice précédent	400 240.00 €
001 Solde d'exécution de la section D'investissement reporté	667 581.00 €
D lunestissement reporte	

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les dépenses d'investissement

o Recettes d'investissement : 3 496 486.00 €

- 13 – Subventions d'investissement	62 865.00€
- 16 – Emprunts et dettes assimilées	880 000.00€
- 10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 008 461.00 €
- 024 – Produits de cessions d'immobilisations	16 200.00 €
- 021 – Virement de la section fonctionnement	223 445.00 €
- 040 - Opération ordre transfert entre sections	813 134.00 €
RAR de l'exercice précédent	492 381.00 €

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les recettes d'investissement

Hôtel de Ville - Place St Louis 30220 AIGUES MORTES Tel. 04.66.73.90.90. Fax: 04.66.53.86.09

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le 29/04/2021



ID: 030-213000037-20210415-DCM202133-DE

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,

- Approuve le budget principal de la commune tel que présenté;
- Annexe à la présente délibération la maquette budgétaire établie selon le modèle M14 ainsi que la note de synthèse spécifique qui avait été transmises aux élus dans le cadre de la préparation du présent conseil et tenues à leur disposition lors de ladite séance publique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 29/04/2021

Le Président de séance, Arnaud FOUREL Maire-Adjoint faisant fonction

Pour le Maire par Délégation Le Directeur Général des Services, Christophe BARONI



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2021-33	Budget principal commune – BP 2021	de la		Pour:	24*	Majorité municipale + Stéphane PIGNAN
			la	Contre :		Cédric BONATO, Maryline POUGENC, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE
				Abstention:	0	Néant

Rappel : Mme NEPOTY ne participe pas au débat ni au vote concernant l'opération n° 83

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Hôtel de Ville - Place St Louis 30220 AIGUES MORTES Tel. 04.66.73.90.90. Fax: 04.66.53.86.09

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le 29/04/2021



ID: 030-213000037-20210415-DCM202133-DE